

---

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 25 MARS 2010

---

### PRÉSENTS

---

BINON Yves, Bourgmestre, Président;  
MARLAIR Philippe, ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, ROCHEZ Henri, DOLIMONT Adrien, Echevins;  
CAWET Gilbert, LADRIERE Jean, MINET Marc, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence, BAUDSON Jean-  
Paul, ESCOYEZ-THONET Fabienne, DUMONT Achille, MAJEWSKI Nicolas, GERMEAU Pierre, COULON  
Grégory, STAQUET- FOSSET Nicole, PHILIPPRON Thierry, LECLERCQ Olivier, GODSOUL- LEJEUNE  
Françoise, Conseillers;  
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

### ABSENT

---

TONELLI Pascal.

### EXCUSÉES

---

TOUSSAINT-MALLET Yvonne, DRUITTE Isabelle.

---

### Objet : Séance publique

---

#### **1. Objet : FP/Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide:

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 mars 2010.

#### **2. Objet : JLP/Remise des compteurs de gaz, d'électricité et d'eau au nom des clubs et sociétés locales pour les bâtiments communaux qu'ils occupent. Ratification.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide de ratifier la décision du Collège communal, afin de remettre les compteurs de gaz, d'électricité et d'eau au nom des clubs et des sociétés locales pour les bâtiments communaux qu'ils occupent.

#### **3. Objet : JLP/Vente d'occasion de la balayeuse DAF de la Commune à la Commune de Froidchapelle.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de vendre la balayeuse DAF d'occasion à la Commune de Froidchapelle.

Article 2 : d'établir la facture nécessaire à la vente, au prix de 8.000 € HTVA, dans l'état dans lequel se trouve le véhicule, bien connu de l'acheteur.

#### **4. Objet : JLP/Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée Section B partie du n° 177 S, chemin du Hameau à Ham-sur-Heure, aux époux MAQUAIRE-DEKOKER, en vue de créer un rond-point. Décision.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :
-

Article 1<sup>er</sup> : d'acquérir pour cause d'utilité publique une parcelle de terrain d'une surface de 2 ares 17 ca, propriété des époux Jean-Claude MAQUAIRE-DEKOKER, cadastrée Section B n° 177 S et située à l'angle du chemin du Hameau et de la voirie d'accès du parc à conteneurs à Ham-sur-Heure, au montant de 2.000 €.

Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 42101/71160 du budget de l'exercice 2010.

Article 3 : d'annexer copie de la présente délibération au mandat de paiement par lequel le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

**5. Objet : PL/Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté "Territoires de Mémoire" a.s.b.l. Convention de partenariat.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article premier : de conclure une convention de partenariat avec l'a.s.b.l. «Territoire de Mémoire», Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté dont le siège social est établi à 4000 Liège, boulevard d'Avroy, 86.

Art 2 : de verser la somme de 0,025 euro/habitant/an pendant une période de cinq ans à ladite A.S.B.L.

Art 3 : de faire parvenir un exemplaire de la convention à toutes les parties.

**6. Objet : NP/Plan de cohésion sociale : amendements, rapports d'évaluation et financier 2009.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver les amendements du Plan de cohésion sociale 2009 – 2013 afin de satisfaire aux remarques du Gouvernement wallon.

Article 2 : D'approuver le rapport d'évaluation 2009 du Plan de cohésion sociale.

Article 3 : D'approuver le rapport financier 2009 du Plan de cohésion sociale.

**7. Objet : NP/Enseignement - Ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, du 08/03/2010 au 30/06/2010.**

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'ouvrir, du 08/03/2010 au 30/06/2010, suivant l'accroissement de la population scolaire comptabilisé au niveau maternel, une demi-classe maternelle à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée.

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au ministre de la Communauté française;
- à l'inspectrice cantonale.

**8. Objet : Questions orales et écrites au collège communal**

---

**Objet : Huis clos**

---

**1. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section des Haies, avec effets rétroactifs au 01/03/2010 et jusqu'au 09/03/2010 : EKKERS Laetitia.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner EKKERS Laetitia, institutrice maternelle diplômée de la Haute école namuroise catholique à Namur le 19/06/2006, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs au 01/03/2010 et jusqu'au 09/03/2010, à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, en remplacement de Bruffaerts Martine, en congé de maladie ;

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**2. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs au 01/03/2010 et jusqu'au 05/03/2010 : LIBERT Elodie.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner LIBERT Elodie, institutrice maternelle diplômée de la Haute école namuroise catholique à Champion le 19/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs au 01/03/2010 et jusqu'au 05/03/2010, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Vermeulen Magali, en congé de maladie ;

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**3. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire et à mi-temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effets rétroactifs au 08/03/2010 : MORTELETTE Florence.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner MORTELETTE Florence, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur le 30/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire et à mi-temps avec effets rétroactifs au 08/03/2010, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en supplément du mi-temps qu'elle y preste déjà depuis le 18/01/2010.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2010 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - à la ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée pour lui servir de commission.

**4. Objet : NP/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs au 15/03/2010 : LIMBORT-LANGENDRIES Catherine.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner LIMBORT-LANGENDRIES Catherine, institutrice maternelle diplômée de l'Ecole Normale catholique du Brabant Wallon à Nivelles le 05/09/2001, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire avec effets rétroactifs au 15/03/2010, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2010 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**5. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 6 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs au 03/03 et jusqu'au 12/03/2010 : PIRAUX Christophe.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner PIRAUX Christophe, agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en éducation physique, diplôme délivré par la Haute école Paul-Henri Spaak à Nivelles le 10/09/2004, en vue d'exercer les fonctions de maître d'éducation physique à titre temporaire et à concurrence de 6 périodes/semaine, avec effets rétroactifs au 03/10/2010 et jusqu'au 12/03/2010, dans les écoles communales de Ham-sur-Heure – Nalinnes, en remplacement de Mathues Anne-Françoise, en congé/accident de travail, et en supplément des 18 périodes/semaine qu'il y preste déjà en remplacement de Beugnier Yvan, en congé de maladie ;

Article 2 :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressé afin de lui servir de commission.

**6. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/semaine aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, avec effets rétroactifs au 04/03 et jusqu'au 12/03/2010 : BRANCATO Michaël.**

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : De désigner BRANCATO Michaël, maître d'éducation physique diplômé en éducation physique et agrégé de l'enseignement inférieur (AESI) à la Haute Ecole Provinciale Mons Borinage Centre Hotyat de Morlanwelz le 30/06/2009, en vue d'exercer les fonctions de maître d'éducation physique à titre temporaire à concurrence de 12 périodes/semaine, avec effets rétroactifs au 04/03/2010 et jusqu'au 12/03/2010, aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, en remplacement de Mathues Anne-Françoise, en congé/accident de travail (l'intéressé exerçant déjà un mi-temps dans un autre P.O.);

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
  - au ministre de la Communauté française ;
  - à l'intéressé afin de lui servir de commission.

Monsieur MAJEWSKI Nicolas ayant un intérêt direct au point suivant quitte la salle des délibérations.

**7. Objet : NP/Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à partir du 01/04/2010 : MAJEWSKI Audrey.**

Le Conseil communal,

- Sur proposition du Collège communal ;

Article 1 : Procède par scrutin secret à la nomination d'une institutrice primaire à titre définitif, à partir du 01/04/2010.

Les 23 membres présents prennent part au vote et déposent leur bulletin dans l'urne. Les bulletins sont retirés de l'urne ; il est constaté que leur nombre est égal à celui des votants.

Leur dépouillement effectué par le bourgmestre-président donne le résultat suivant :

MAJEWSKI Audrey obtient 23 voix, soit l'unanimité des suffrages.

En conséquence, MAJEWSKI Audrey,

- institutrice primaire diplômée de l'Ecole Normale catholique à Nivelles, le 23/06/2006,
- de nationalité belge,
- de bonnes conduite, vie et mœurs,

ayant recueilli l'unanimité des suffrages, est nommée institutrice primaire à titre définitif à partir du 01/04/2010.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- qu'il est interdit à MAJEWSKI Audrey d'exercer tout cumul non autorisé par l'Autorité supérieure.

- que copies de la présente délibération seront adressées :

- au ministre de la Communauté française – direction de l'enseignement ;
- à l'intéressée afin de lui servir de commission.

**Par le Conseil :**

**Le Secrétaire communal,  
(s) Frédéric PIRAUX  
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le  
Le Secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,  
(s) Yves BINON**

**Le Bourgmestre,**

**Frédéric PIRAUX**

**Yves BINON**